



## 10<sup>e</sup> Randonnée, Marche Nordique et Parcours de 2 km de la Saint-Martin Arradon

### RÈGLEMENT

- 1- La randonnée (6 et 10 km), la marche nordique (10 km) et le parcours de 2 km destiné aux personnes à mobilité réduite, organisés par le Comité des fêtes du Moustoir et Arradon Génétique, visent à soutenir la recherche médicale.
- 2- Cette manifestation n'est pas une compétition, chacun doit se considérer en excursion personnelle.
- 3- **Chaque randonneur ou marcheur participe sous sa propre responsabilité, et en s'inscrivant, il reconnaît avoir pris connaissance de ce présent règlement.**
- 4- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et à suivre le fléchage mis en place.
- 5- Chaque participant doit respecter le site. Pour ceux qui pratiquent la marche nordique, l'utilisation des bâtons avec embout est obligatoire sur l'intégralité du parcours.
- 6- **Les bénévoles sont assurés, pour toutes leurs activités, par l'assurance souscrite par le Comité des Fêtes du Moustoir.**
- 7- Les enfants marchent sous la responsabilité de leurs parents.
- 8- En s'inscrivant à cet événement, les participants abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice des organisateurs.
- 9- **Instructions « COVID-19 »** : Respect des normes sanitaires en vigueur le 11 novembre 2021. Passe sanitaire et port du masque obligatoire à l'intérieur des locaux communaux (École ou salle du Moustoir). Départs échelonnés sans groupes de plus de 10 personnes avec respect de la distanciation.